

PAYS LANDERNEAU DAOULAS

≡ Bilan

Participation du Public par
Voie Électronique

PLAN CLIMAT AIR
ENERGIE TERRITORIAL

Table des matières

Préambule et Cadre réglementaire :	3
Réponses aux avis des Personnes Publiques Associées (PPA)	4
Avis de la MRAe et réponses :	4
Avis des services de l'Etat et réponses :	9
Participation du Public par Voie électronique	14
Modalités d'organisation :	14
Synthèse des observations et contributions électroniques :	18
Bilan des évolutions apportées au projet de PCAET à la suite des consultations	22
Sur le diagnostic :	22
Sur la stratégie :	22
Sur l'évaluation environnementale :	22
Sur le programme d'actions :	22
Annexe 1 : Délibération 2024-002 pour le lancement de la Participation du Public par Voie Electronique relative au projet de PCAET	24
Annexe 2 : Avis de PPVE pour le projet de PCAET affiché	28
Annexe 3 : Parution légale des annonces pour la PPVE du PCAET	29
Annexe 4 : Mise en ligne sur le site Internet de la CAPLD de la PPVE	31
Annexe 5 : Extrait du registre dématérialisé dédié à la PPVE du PCAET	32
Annexe 6 : Registre papier de la PPVE	33

Préambule et Cadre réglementaire :

La Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau Daoulas a lancé l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) en 2017. Conformément aux exigences réglementaires, le projet de PCAET a été arrêté en juin 2023, puis soumis aux avis des Personnes Publiques Associées (PPA) : Préfet de Région, Conseil Régional et Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe). Le projet de PCAET a ensuite été mis à la consultation du public du 20 février au 22 mars 2024.

Le présent rapport constitue le mémoire en réponse aux avis formulés à l'issue de la phase de consultation du public et des personnes publiques associées (PPA). Il permet d'informer sur la prise en compte de leurs avis, de justifier certaines remarques et de préciser les mesures qui seront mises en œuvre pour intégrer les commentaires faits. Ce document vise également à informer le public des modifications qui seront réalisées sur les documents présentés lors de la consultation numérique, afin d'avoir pleinement connaissance des évolutions et enrichissements qui seront apportés pour la finalisation du Plan Climat.

Le Plan Climat modifié, va ensuite faire l'objet d'une approbation définitive au Conseil de communauté.

Réponses aux avis des Personnes Publiques Associées (PPA)

Avis de la MRAe et réponses :

La Mission Régionale d'autorité environnementale de Bretagne a été saisie le 12 juillet 2023 pour un avis à la suite de l'arrêt du projet du PCAET lors du conseil de communauté du 30 juin 2023.

La MRAe s'est réunie le 5 octobre 2023 et a rendu un avis n° 2023 – 010857.

Cet avis est réglementaire et concerne tous les plans et programmes soumis à évaluation environnementale. Il est rendu public sur le site de la DREAL et lors de la consultation publique du PCAET qui sera organisée en février – mars 2024, après les 15 jours d'affichage réglementaire de l'avis. La MRAe apporte à CAPLD plusieurs éléments d'analyse qui pourront être intégrés au PCAET lors de son adoption, si l'assemblée délibérante de l'EPCI le décide.

L'avis est positif.

Le diagnostic climat-air-énergie et l'état initial de l'environnement font l'objet d'un travail soigné. Les informations fournies sont nombreuses, adaptées et proportionnées aux besoins de l'étude. Des cartes de synthèse sont produites et les sensibilités écologiques et paysagères sont territorialisées.

Le principal point de vigilance porte sur la différence entre les objectifs attendus et les leviers d'action identifiés dans le plan d'actions (programme d'actions).

La gouvernance et le suivi du plan ont été soignés mais gagneraient à être renforcés avec des précisions sur les moyens humains et les partenariats.

Les réponses de la CAPLD sont apportées point par point suivant les parties du projet ci-dessous :

1. Contexte, présentation du territoire, du projet de PCAET et des enjeux environnementaux

La MRAE reprend les éléments de contexte géographique du territoire et les modalités de réalisation du PCAET et les enjeux environnementaux. Il n'y a pas de recommandations

Réponse de l'EPCI

Pas de réponse à apporter

2. Qualité de l'évaluation environnementale

Observations générales

L'Ae recommande de préciser le contenu du plan d'actions et du dispositif de suivi dans le résumé non technique, pour une meilleure information du public.

Réponse de l'EPCI

Cette remarque est prise en compte et le sommaire des actions sera reporté dans le résumé non technique.

Choix réalisés durant l'élaboration du PCAET

L'Ae souligne l'intérêt de la démarche itérative de scénarisation travaillée avec les élus en phase de stratégie et recommande de présenter les «choix» sous-tendant les scénarios envisagés et de démontrer que le « scénario de synthèse » finalement retenu est le meilleur possible, notamment vis-à-vis des objectifs climat-air-énergie et de la prise en compte de l'environnement.

Réponse de l'EPCI

La CAPLD précise dans son document stratégie, que les 4 scénarios élaborés par le groupe de 19 élus le 20 janvier 2022, étaient assez hétérogènes. Une approche par consensus a été privilégiée et, a abouti à « des consommations d'énergie réduites de 28 % et couvertes à 38,5 % par des énergies renouvelables locales, avec une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 44 % à horizon 2030 ».

Réunis en COTECH le 22 février puis en COPIL le 8 mars, le scénario retenu par les élus après avoir été retravaillé aboutit pour 2030, à une baisse des consommations de 30% et - 40 % de GES et 40% de la consommation couverte par des ENR. Cet objectif est également plus proche de la trajectoire régionale à -32 %.

Plan d'actions

L'Ae souligne que le terme exact dans l'article R229-51 du code de l'environnement est Programme d'action et non plan.

L'Ae recommande de traduire en actions opérationnelles les leviers identifiés dans le diagnostic climat-air énergie, en cherchant à démontrer que les actions retenues garantissent l'atteinte des objectifs du PCAET, et de réfléchir d'ores et déjà à la manière de renforcer les actions lors du bilan à mi-parcours du plan.

Réponse de l'EPCI

Il conviendra de modifier le titre dans le document pour adoption définitive.

Les modalités de suivi évaluation du PCAET sont précisées dans une note dédiée soumise au conseil de communauté. L'organisation de ce suivi, et donc de la mise en adéquation des actions avec les objectifs, est précisée page 14 de la note de suivi évaluation.

Ce suivi sera annuel ce qui permettra de hiérarchiser et renforcer les actions. Ce suivi annuel se fera sous l'égide de l'animatrice du PCAET recrutée pour la mise en œuvre et l'instance de suivi dédiée.

Animation du PCAET et suivi

Le partenariat établi avec les communes volontaires est positif et gagnerait à être étendu plus largement à l'ensemble des partenaires identifiés dans les fiches actions.

Les 125 indicateurs de suivi sont adaptés pour suivre le risque d'incidence environnementale du PCAET mais ne permettront pas d'identifier une dégradation environnementale du territoire résultant de projets ou du changement climatique (atteinte à la biodiversité, altération des milieux aquatiques et pression sur la ressource en eau) ...

Ce dispositif est adapté au bon suivi du plan et de ses effets, tant positifs que négatifs, mais gagnerait à être largement renforcé pour les effets liés au changement climatique. Les moyens humains consacrés à l'animation et au suivi du PCAET devraient en outre être précisés.

Réponse de l'EPCI

La CAPLD prend note de cette recommandation et veillera à inviter les partenaires des actions au comité technique de suivi annuel et à les consulter régulièrement. L'ensemble des partenaires identifiés, au-delà des communes, pourra intégrer l'instance de suivi. Il est mentionné dans le document relatif au suivi évaluation, que « la collectivité pourra partager les éléments du suivi du projet PCAET avec les acteurs locaux du territoire (Conseil de Développement notamment) et associer des personnes qualifiées en fonction des focus à établir ».

La CAPLD a recruté une chargée de mission dédiée à l'animation et à la coordination du PCAET en 2023. Elle a la charge du suivi et de l'évaluation annuelle des actions. L'action 5.4 MIEUX GERER LES ALEAS ET LA VULNERABILITE DU TERRITOIRE vise notamment à améliorer la connaissance des aléas et de la vulnérabilité climatique du territoire, et prévoit pour cela de mener les études en 2024-2025 pour un budget de 30 000 euros pour les études et l'animation dédiée.

3. Effets attendus du plan au regard des enjeux environnementaux concernés

Contribution au changement climatique et énergie

En l'état, les actions du plan embrassent bien la majorité des possibilités offertes à la CAPLD, avec souvent une mobilisation nécessaire de partenaires extérieurs, sur le secteur du bâtiment comme des transports et devraient permettre quelques gains énergétiques. Elles n'apparaissent toutefois pas suffisamment ambitieuses pour atteindre les objectifs du plan.

L'Ae recommande d'évaluer les effets des actions des parties 1 et 2 et les gains associés en matière de consommation énergétique, afin de montrer l'adéquation des actions avec les objectifs du PCAET.

Réponse de l'EPCI

Le suivi des données de consommation d'énergie du territoire se fera prioritairement avec les outils de l'observatoire régional OEB et Terristory pour la consommation d'énergie du secteur résidentiel et déplacement.

Plus spécifiquement l'action 1.1 RENFORCER LES POLITIQUES DE RENOVATION ENERGETIQUE DU PARC PRIVE précise que le nombre de logements privés rénovés et les gains énergétiques réalisés seront des indicateurs de cette action. Un bilan annuel du suivi animation de Tinergie est réalisé et adapté chaque année.

Pour l'évaluation du programme d'action des 11 fiches portant sur la mobilité, la consommation du secteur est aussi suivie sur terristory.

Plus finement, il est prévu les évaluations suivantes : fréquentation du réseau de bus (action 2.2), de l'utilisation du réseau scolaire par le grand public (action 2.3), le comptage des cyclistes (action 2.7), la fréquentation des sites de covoiturage (action 2.8) mais aussi une réflexion sur la structuration de l'offre de bus au cours du PCAET.

L'action concernant le développement du solaire photovoltaïque devrait être plus ambitieuse compte tenu des attentes portant sur ce secteur

Réponse de l'EPCI

Le programme d'action prévoit la réalisation d'une étude de planification énergétique à l'échelle du Pays de Brest au printemps 2023 (action 3.1. POURSUIVRE LES ACTIONS MUTUALISEES A L'ECHELLE DU PAYS DE BREST). Les 8 fiches action du programme d'actions du PCAET concernant le domaine 3 ÉNERGIE DÉVELOPPER LA PRODUCTION LOCALE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (EnR), et le suivi annuel de ces objectifs de production permettront d'accélérer la production solaire entre autres.

L'action 3.6. FAVORISER L'EMERGENCE DE PROJETS SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES à la page 41 du programme d'action du PCAET porte cette ambition et s'articule avec les actions 3.3. ETUDIER LES MODES DE PORTAGE POUR DEVELOPPER LES EnR et 3.4 ACCOMPAGNER TECHNIQUEMENT LES PROJETS D'EnR afin d'aider la structuration de la filière localement.

Conscient du besoin, la CAPLD prévoit la montée en compétence des équipes en matière d'ENR dans la fiche 3.4 et met en place un budget de financement d'étude de portage fiche 3.3. L'étude d'une structure de portage est en cours en 2024.

Compte tenu de l'importance des émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole, des réflexions plus poussées auraient dû être menées. Les actions portées par la CAPLD sont positives mais il est difficile de voir comment elles permettront d'atteindre les objectifs fixés par l'EPCI. L'Ae recommande de renforcer les actions concernant le secteur agricole, compte tenu des objectifs ambitieux fixés par l'EPCI

Réponse de l'EPCI

L'action 4.4. ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE PRATIQUES AGRICOLES vise à encourager des pratiques agricoles moins émissives en gaz à effet de serre.

Cela se mesurera entre autres à la part de SAU en agriculture biologique. Nouveau sujet dans les politiques publiques locales, la CAPLD met en place un projet alimentaire de territoire (action 4.1) en 2024 qui permettra de faire l'état des lieux des filières, de fédérer les acteurs vers des pratiques durables, avec pour premier levier la réduction des produits à fortes émissions de GES dans la restauration collective. La collectivité est lauréate de l'appel à projet national pour un PAT émergent niveau 1 depuis début 2024.

Prise en compte de la qualité de l'air

L'AE trouverait intéressant de compléter le diagnostic des polluants atmosphériques.

L'Ae recommande de traduire en actions opérationnelles les leviers identifiés dans le diagnostic climat-air énergie, en cherchant à démontrer que les actions retenues garantissent l'atteinte des objectifs du PCAET, et de réfléchir d'ores et déjà à la manière de renforcer les actions lors du bilan à mi-parcours du plan.

Réponse de l'EPCI

L'action 5.8 AGIR POUR LA QUALITE DE L'AIR page 62, est dédiée à ce thème. L'adhésion à Airbreizh est budgétée et prévue dès 2024. Cette action pourra être reliée aux actions agricoles, notamment pour les mesures et l'installation des capteurs évoqués à cette fiche.

Consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers

L'Ae recommande de préciser comment l'EPCI compte limiter la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers, dans le cadre des projets de production d'énergie renouvelable.

Réponse de l'EPCI

Les fiches actions énergie seront à modifier pour intégrer cette vigilance. Notamment l'action 3.2 qui vise à décliner l'étude de planification du Pays de Brest en schéma des EnR pour CAPLD.

Biodiversité et paysages

L'Ae recommande d'inclure dans les actions de rénovation énergétique du bâti et de développement des sources de production d'énergie renouvelable des dispositions visant à limiter la destruction de gîtes pour les chiroptères et l'atteinte aux milieux naturels les plus sensibles.

Réponse de l'EPCI

Concernant le risque porté à l'habitat des chiroptères lors de rénovation énergétique, cette recommandation est intégrée aux fiches actions de la partie 1 1 AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DU BATI notamment dans le conseil.

L'EPCI n'a pas profité de la territorialisation des enjeux paysagers produite dans l'Etat initial de l'environnement pour exclure certaines zones sensibles aux projets de production d'énergie renouvelable.

Réponse de l'EPCI

La réalisation d'un guide de bonnes pratiques pour les installations d'EnR permettrait d'assurer une bonne intégration paysagère.

Adaptation du territoire au changement climatique

L'AE relève que les actions du PCAET sont positives et constituent une première ébauche intéressante, à poursuivre lors du bilan à mi-parcours. Néanmoins, les actions 5.6 (« agir pour la qualité de l'eau ») et 5.7 (« améliorer la gestion des eaux pluviales ») relèvent plutôt d'études liées à l'évolution du PLUi.

Réponse de l'EPCI

Un travail de rapprochement des actions du PCAET dans le PLUi sera mené. Par ailleurs, le PCAET et ses études vont venir appuyer et enrichir les réflexions à mener lors de la révision future du PLUi.

Avis des services de l'Etat et réponses :

La Préfecture de la Région Bretagne a été saisie le 12 juillet 2023 pour un avis suite à l'arrêt du projet du PCAET lors du conseil de communauté du 30 juin 2023.

Un avis a été rendu le 12 septembre 2023.

Les services de l'Etat apportent à CAPLD plusieurs éléments d'analyse qui pourront être intégrés au PCAET lors de son adoption, si l'assemblée délibérante de l'EPCI le décide.

L'avis est positif.

Le dossier de PCAET comporte toutes les pièces réglementaires. Le diagnostic climat-air-énergie doit être complété par un état de la production de biocarburant et une estimation du potentiel de développement de celle-ci ainsi que le potentiel de stockage énergétique (R229-51-I du code de l'environnement).

Des éléments, à considérer comme des pistes de compléments et d'améliorations sont proposés.

Les réponses sont apportées point par point ci-après :

1. Diagnostic territorial

Diagnostic Climat – Air - Energie

La DDTM attire l'attention sur la mise à jour des données via Terristory et l'étude de planification du Pays de Brest.

Réponse de l'EPCI

Le suivi et l'actualisation des données de consommation et de production des données se fera annuellement dans le cadre du suivi évaluation. Le cadrage du diagnostic pourra être complété avec la SNBC et la stratégie régionale.

Consommation d'énergie :

Données

Réponse de l'EPCI

La différence de chiffres relevée entre le diagnostic et les données terristory sera actualisée dans le diagnostic qui sera approuvé. A la page 12 du diagnostic la phrase sera modifiée (enlevée). Le graphique du diagnostic ne détaille pas tous les chiffres.

Secteur agricole :

Réponse de l'EPCI

A la page 46 du diagnostic, partie émission de GES, il sera ajouté comme suggéré, une présentation des exploitations agricoles..., notamment pour l'élevage qui est le plus émetteur de GES.

Diminution de la consommation d'énergie :

Des éléments sont demandés dans l'analyse des mobilités : transport en commun, borne de recharge, co-working, ferroviaire.

Réponse de l'EPCI

Ces éléments sont traités comme indicateurs des 11 fiches actions du volet mobilité du PCAET.

Parc de logements :

La DDTM relève que le diagnostic aurait pu être complété par une analyse du parc privé potentiellement indigne et un point sur les politiques de rénovation de l'habitat et des actions déjà engagées, et mis en rapport avec les objectifs définis dans la stratégie (d'ici 2050, gain de chauffage de 50% sur 90% des logements d'avant 1990)

Réponse de l'EPCI

Ces éléments sont traités dans le cadre de la politique de l'habitat via le nouveau PLH en cours d'élaboration, le bilan de l'ancien PLH, le suivi de L'OPAH en cours, de la plateforme Tinergie et l'étude OPAH RU menée sur Landerneau et Daoulas. Afin de favoriser la coordination entre PLH et PCAET, la collectivité a fait le choix de regrouper ces politiques au sein du service Transition aménagement durable. Les indicateurs clefs de cette politique publique seront intégrés dans l'évaluation annuelle du PCAET.

Production d'énergie renouvelable :

La DDTM précise que le potentiel est à examiner à la lumière de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable.

Le diagnostic devrait comporter un état de la production de biocarburant avec une estimation de son potentiel de développement et le potentiel de stockage énergétique

Réponse de l'EPCI

Ce travail est engagé par les communes et sera intégré à la fiche action 3.1 relative à l'élaboration du schéma communautaire EnR.

Ce volet sera complété si des données publiques disponibles concernant le territoire sont accessibles. Pour l'étude du potentiel le schéma communautaire EnR et l'étude de préfiguration d'une structure de portage étudieront la question plus finement.

Emissions de gaz à effet de serre :

Les données d'émission de GES des déchets sont disponibles sur terristory.

Les données de réduction de GES sont à harmoniser entre le diagnostic et la stratégie.

Réponse de l'EPCI

Ces données seront analysées et mise à jour annuellement avec les données disponibles ; prioritairement avec Terristory et avec les données locales existantes si possible.

Séquestration de CO2

Les capacités de séquestration des vasières et les actions exemplaires en biosourcés auraient pu être intégrées au diagnostic.

Réponse de l'EPCI

L'action 5.1 prévoit la réalisation d'une étude sur la biodiversité en 2024, pouvant compléter la connaissance sur la séquestration et les actions 1.4. ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT D'UN HABITAT DURABLE et 1.8 RECOURIR « AU DURABLE » DANS LES BÂTIMENTS PUBLICS concourent à encourager et accélérer le recours aux biosourcés dans les rénovations (filiale bois d'œuvre animée par le Pôle métropolitain du Pays de Brest).

Qualité de l'air :

Le PCAET doit spatialiser les sources d'émissions de polluants atmosphériques.

Réponse de l'EPCI

L'adhésion à Air Breizh, budgétée dans la fiche 5.8 AGIR POUR LA QUALITE DE L'AIR va permettre de renforcer les connaissances sur ce volet et d'avoir une approche plus spatialisée.

Réseau de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur

Potentiel de stockage énergétique absent

Réponse de l'EPCI

Ce volet sera complété si des données publiques disponibles concernant le territoire sont accessibles. Pour l'étude du potentiel le schéma communautaire Enr pourra étudier la question plus finement.

Diagnostic Vulnérabilité du territoire aux changements climatiques

Le PCAET doit analyser « les potentiels et besoins du territoire... en termes d'économie de consommation d'eau, de réduction des ruissellements, de récupération des eaux pluviales, de réutilisation des eaux grises et de préservation des zones tampons »

Réponse de l'EPCI

Cela fera l'objet de l'étude des vulnérabilités comme précisé dans la fiche action 5.1. Le volet gestion et maîtrise des eaux sera développé via le programme d'actions avec les actions 5.5 et 5.7.

2. Stratégie

Les objectifs de réduction de consommation d'énergie, de polluants atmosphériques et de développement d'EnR sont à préciser pour l'année 2026.

Réponse de l'EPCI

Cela sera mis à jour dans la stratégie autant que possible.

3. Programme d'actions

Le terme est programme d'actions

Les échéances restent à préciser au-delà de 2024 pour les fiches actions.

Réponse de l'EPCI

Le terme sera modifié dans les documents.

Le calendrier de réalisation sera affiné en vue de l'adoption et du déploiement jusqu'en 2030.

Remarques sur les actions du bâti :

Certaines mesures du PLH auront vocation à être intégrées au PCAET.

Réponse de l'EPCI

Le PLH sera finalisé courant 2024 avec un axe sur la rénovation énergétique du parc privé et public, un axe sur le foncier et le renouvellement urbain. PCAET et PLH sont pilotés par le même service transition aménagement durable, afin d'assurer une cohérence d'ensemble.

La DDTM demande de préciser si l'accompagnement des petites entreprises, qui devrait être bénéfique, se fera sur les 6 ans du PCAET.

Réponse de l'EPCI

L'intervention est à première vue projetée sur les 6 ans du PCAET, le bilan annuel viendra pérenniser cette action ou la modifier si besoin.

Remarques sur les actions mobilité :

Faire référence au plan de mobilité simplifié de la CAPLD du 09/12/2022. La DDTM suggère d'inciter à l'élaboration de plan interentreprises et de développer les tiers lieux en lien avec le télétravail et la redynamisation des bourgs.

Réponse de l'EPCI

Les fiches actions y feront référence. Ces éléments seront accentués dans les actions mobilités. Ces réflexions font partie du plan de mobilité simplifié.

Remarques sur les actions énergie :

La DDTM suggère que CAPLD apporte un soutien aux communes pour l'élaboration de leurs zones d'accélération.

Réponse de l'EPCI

La collectivité met en place une réflexion sur la structuration d'une société de production d'énergie. Le potentiel EnR sera également étudié dans le cadre de l'étude de préfiguration. La CAPLD relaie auprès des communes les informations proposées par l'Etat pour les zones d'accélération.

La DDTM précise qu'un accompagnement technique et financier au désamiantage des toitures agricoles pourra être apporté

Réponse de l'EPCI

Dans le cadre des actions sur le photovoltaïque, et envers les agriculteurs, CAPLD étudiera avec les partenaires les aides financières et dispositifs existants pour traiter cette problématique.

Remarques sur les actions agricoles :

L'Etat suggère que CAPLD candidate à l'AAP PNA pour le financement de son PAT

Les impacts de l'abattoir du Faou (volumes attendus) et les baisse de GES gagnés en raison de magasin locaux sont à préciser.

Pour l'action 4.4 accompagner les changements de pratiques agricoles, cette action demande à être renforcée. Être plus explicite, notamment la réalisation de bilan carbone dans les exploitations.

Réponse de l'EPCI

La candidature a été effectuée sur l'AAP PNA 2024 pour un PAT émergent et le projet de PAT de l'EPCI set lauréat. Pour les impacts de l'abattoir, cela sera analysé et intégré aux indicateurs des fiches action dédiées et permettra le suivi annuel. La fiche action 4.4 sera modifiée pour être renforcée et plus explicite afin de développer notamment de nouveaux partenariats. La démarche PAT permettra également d'affiner les objectifs et moyens des actions 4.4 et 4.5.

Remarques sur l'adaptation :

Pour le stockage carbone, rajouter la traduction dans le PLUi et les OAP, ainsi que la gestion des eaux pluviales et les zones d'expositions aux polluants atmosphériques.

Réponse de l'EPCI

Une intégration au PLUi pourra être étudiée lors de la prochaine procédure d'évolution du document, et l'adhésion à Air Breizh mentionnée dans la fiche qualité de l'air. L'aide au remplacement des foyers ouverts pourrait être intégrée et budgétée dans les actions Bâti (lien Tinergie).

Remarques sur la gouvernance :

La DDTM s'interroge sur le temps de travail consacré par la chargée de mission au PCAET. Elle suggère que les chartes d'engagement se fassent avec toutes les communes et que des visites d'opérations exemplaires soient déployées ainsi que la formation des élus et agents.

Réponse de l'EPCI

La chargée de mission consacre 50 % de son temps à la coordination de la mise en œuvre du PCAET, et s'appuie sur un réseau d'acteurs. Il est prévu le recrutement d'un chef de projet PAT au cours de l'année 2024.

L'objectif est bien que chaque commune soit signataire d'une charte d'engagement. La mobilisation se fera d'autant plus que chaque commune est intégrée au comité de suivi évaluation du PCAET. Un programme d'animation et de formation des élus et agents est prévu

Participation du Public par Voie électronique

Modalités d'organisation :

Calendrier :

Par délibération DCC 2024-002 du 1^{er} février 2024, la CAPLD a organisé le lancement de la PPVE et les modalités de consultation publique. Conformément à cette délibération, la PPVE s'est déroulée du 20 février 9H au 22 mars 17H soit une durée de 32 jours consécutifs. (Voir annexe 1)

Publicité de l'avis de PPVE :

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de la participation du public par voie électronique a été réalisé conformément à l'article L. 123-19 du Code de l'environnement (voir annexe 2).

Il a été publié avant le début de la consultation dans la rubrique annonces légales des journaux « Télégramme » et « Ouest France » (voir annexe 3).

Quinze jours avant l'ouverture de la participation du public par voie électronique et pendant toute sa durée, cet avis a également été affiché :

- au siège administratif de la CAPLD
- sur les autres sites de l'agglomération : Au service environnement, Aqualorn et au centre de Theo Leborgne
- aux mairies des 22 communes du territoire

L'avis a également été mis en ligne sur le site internet de la CAPLD (voir annexe 4).

Enfin, l'information a relayé sur son site internet l'adresse du site dédié de la PPVE :

- <https://www.registredemat.fr/pcaet-capld> (voir annexe 5)

Consultation du dossier et dépôt des contributions :

Le dossier soumis à la participation du public par voie électronique était consultable sur le site dédié :

- : <https://www.registredemat.fr/pcaet-capld>

Ce dossier comprenait les pièces suivantes :

Avis PPVE PCAET de la CAPLD

- 1- Délibération 2017-61 PCAET lancement de la démarche
- 2- Délibération 2021-133 PCAET modalités complémentaires
- 3- Délibération 2023-085 arrêt du projet PCAET
- 4- Délibération 2024-002 PCAET organisation de la PPVE
- 5- Projet PCAET – Diagnostic
- 6- Projet PCAET – Stratégie
- 7- Projet PCAET – Programme d'actions
- 8- Projet PCAET – Evaluation environnementale

- 9- Projet PCAET – Dispositif de suivi évaluation
- 10- Projet PCAET – Annexe bilan de la concertation
- 11- Projet PCAET – Support commission juin 2023
- 12- Avis MRAE 2023-010857
- 13- Avis Etat
- 14- Note réponse avis MRAE
- 15- Note réponse avis Etat

Un registre dématérialisé était disponible sur le même site internet afin de recueillir les observations et les propositions du public, pendant la durée de la PPVE.

Un dossier support papier et un registre était également consultable au siège de l'EPCI (voir annexe 6)

Observations et propositions formulées par le public

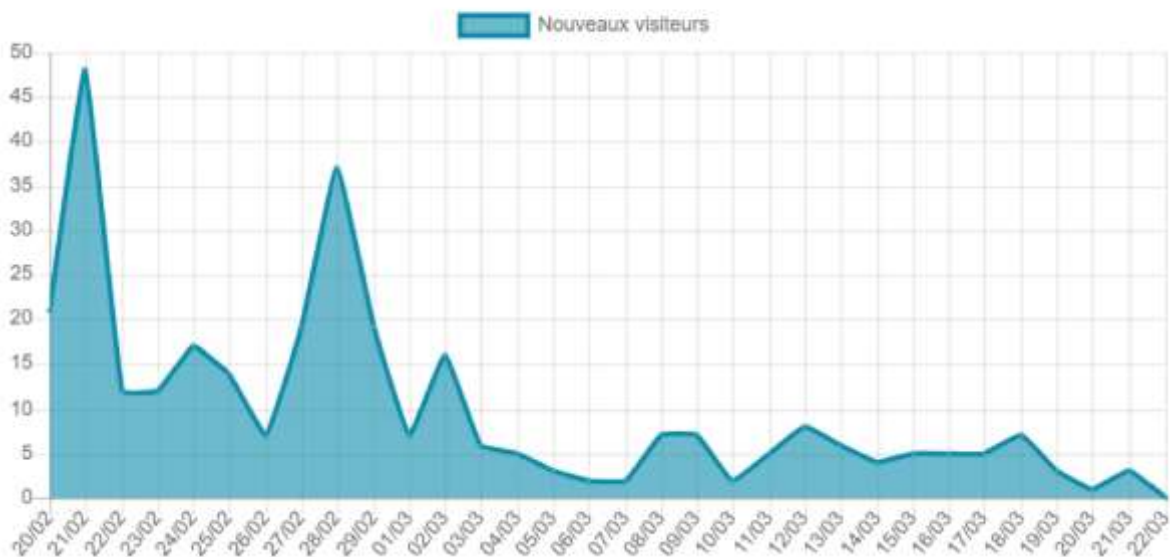
Concernant le déroulé, les accès au site Internet se répartissent de la manière suivante d'après les statistiques fournies par l'hébergeur du site dédié à la PPVE :

Résumé des statistiques

Statistiques		Résumé
1-	Nombre de nouveaux visiteurs	Visiteurs uniques : 315
2-	Nombre de téléchargements de chaque document du dossier de l'enquête	Téléchargements : 88 Visionnages : 137
3-	Nombre d'observations déposées par jour	Nombre d'observations max. : le 23/02/2024 (2)
4-	Nombre d'observations déposées par tranche horaire de dépôt sur l'ensemble de l'enquête	Tranche horaire avec le plus d'observations : 10h (2)
5-	Nombre d'observations par qualité de déposant	Qualité avec le plus d'observations : Particulier (3)
6-	Nombre d'observations déposées par critère d'appréciation	
7-	Nombre d'observations par Thème	

Nombre de nouveaux visiteurs

Total visiteurs uniques : 315



Nombre de téléchargements de chaque document du dossier de l'enquête

Téléchargements : 88
Visionnages : 137

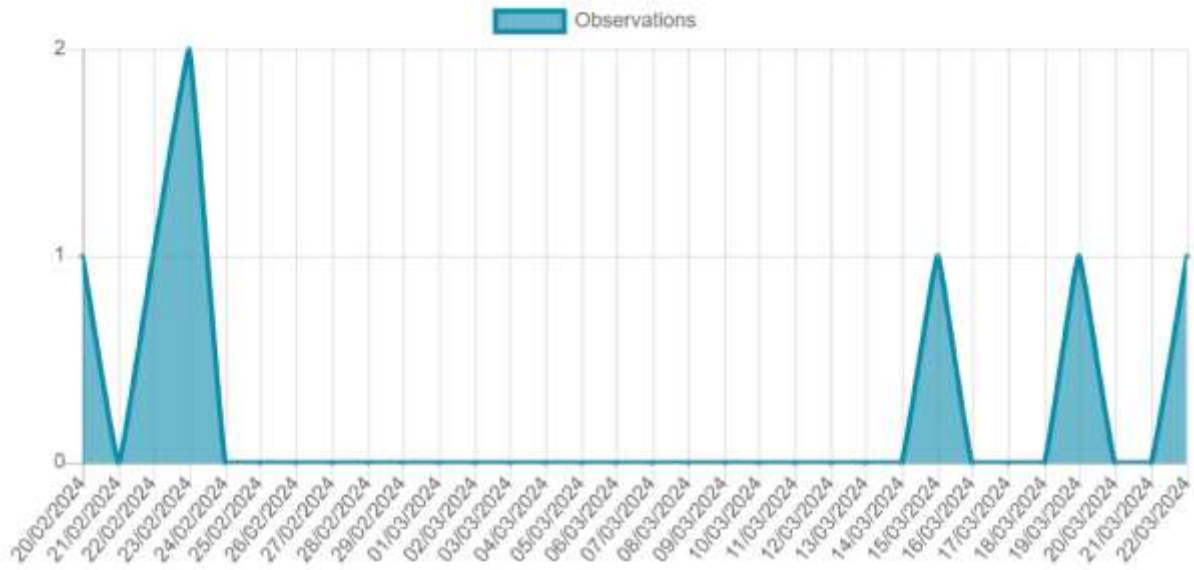
Document du dossier de l'enquête	Téléchargements	Visionnages
avis PPVE PCAET de la CAPLD	9	25
1 deliberation 2017-61 PCAET_LANCEMENT DEMARCHE_28 avril 2017	6	12
2 deliberation 2021-133_PCAET_MODALITES COMPLEMENTAIRES	6	6
3 deliberation 2023-085 Arret projet PCAET	6	11
4 deliberation 2024-002 PCAET organisation PPVE	3	6
5 PCAET diagnostic	7	18
6 PCAET strategie	6	4
7 PCAET programme action	8	15
8 PCAET evaluation environnementale	6	6
9 PCAET dispositif suivi evaluation	4	1
10 PCAET_annexe_bilan concertation	5	4
11 PCAET_support commissions_juin 2023	5	3
12 avis MRAE 2023-010857 PCAET_PaysLanderneau-Oaoulas	4	6
13 avis ETAT PREF35_DDTM 29 PCAET	4	5
14 note réponse avis MRAe	4	7
15 note réponse avis Etat	5	8
TOTAUX	88	137

Au total 7 observations du public ont été formulées et consignées directement dans le registre dématérialisé prévu à cet effet.

Nombre total d'observations

Observations : 7

Nombre d'observations déposées par jour



Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
	20/02/2024 1	21/02/2024 0	22/02/2024 1	23/02/2024 2	24/02/2024 0	25/02/2024 0
26/02/2024 0	27/02/2024 0	28/02/2024 0	29/02/2024 0	01/03/2024 0	02/03/2024 0	03/03/2024 0
04/03/2024 0	05/03/2024 0	06/03/2024 0	07/03/2024 0	08/03/2024 0	09/03/2024 0	10/03/2024 0
11/03/2024 0	12/03/2024 0	13/03/2024 0	14/03/2024 0	15/03/2024 1	16/03/2024 0	17/03/2024 0
18/03/2024 0	19/03/2024 1	20/03/2024 0	21/03/2024 0	22/03/2024 1		
TOTAUX par jour de la semaine						
0	2	0	1	4	0	0

Synthèse des observations et contributions électroniques :

1. Contribution n°1 du 20/02/2024 – Marine Le Torc'h

Bonjour,

Quelques suggestions ci-dessous :

* Route devant la zone d'activité du bois noir :

-diminuer la vitesse à 50 km/h (70 km/h aujourd'hui) car nous sommes en agglomération -->moins de pollution, moins de bruit....

- planter des arbres ???? sur les surfaces herbeuses le long de l'Elorn

-->barrière anti bruit et absorption du co2

*planter plus d'arbres sur toutes les surfaces herbeuses, zone de la PALUD et tous les "squares "(aujourd'hui 1 arbre/square !!!)--> îlots de fraîcheur.

*ruines industrielles (ex garage de l'elorn....)préemption de ces zones, repermeabiliser les sols, zone inondable...planter...

Vous l'avez compris, il faut remettre la NATURE au cœur de la ville de Landerneau.

Merci de m'accorder votre attention,

Cordialement, Mme Le Torc'h Marine.

Réponse de l'EPCI

Le PCAET reste un document cadre traitant notamment de la nature en ville, axe d'intervention identifié dans le programme d'actions. Le volet opérationnel peut être traité à différents échelons. Pour cela, il est prévu de travailler avec les communes sur leurs champs de compétences notamment via l'action 5.3 pour introduire plus de nature en milieux urbanisés. Afin d'enclencher une démarche locale de mobilisation au service de ce plan climat, des chartes d'engagement avec les communes sont envisagées (action 7.5). La ville de Landerneau, en zéro phyto depuis 2010, a un plan de gestion différencié depuis 2012 et met en œuvre une planification de travaux visant à désimpermeabiliser ses cours d'école. La ville centre du territoire s'est par ailleurs engagée dans le dispositif TEN avec une charte de l'arbre, et un développement d'îlots de fraîcheur et le verdissement d'espaces urbains.

2. Contribution n°2 du 22/02/2024 – Nolwenn Viro

Domaine 4 Agriculture du PCAET; création d'un PAT.

"Soutenir des systèmes Agricoles et alimentaires locaux durables" ??

"Favoriser les circuits alimentaires locaux et durables" ??

Beau projet, juste il faudrait d'ores et déjà l'appliquer. Mauvaise exemple la cuisine centrale du Tourous à Landerneau...

Réponse de l'EPCI

En plus des actions communales engagées notamment dans la restauration collective, le projet de PCAET a identifié le PAT comme outil pour enclencher une politique publique touchant à la fois

l'agriculture, l'environnement et le climat en associant les acteurs sur notre territoire. En effet, après la phase de diagnostic le volet opérationnel du PAT va permettre de renforcer ces items dans un second temps. Pour cela, la CAPLD a répondu à un appel à projets national 2023 2024 vers la stratégie nationale alimentation nutrition climat via sa démarche PAT début 2024. Lauréate, la CAPLD va enclencher ce projet au cours de l'année 2024.

3. Contributions n°3 et 4 du 23/02/2024 – Christophe Cotten

Monsieur LE PRESIDENT , mesdames , Messieurs les VICE - PRESIDENT,

Les observations annexées sont d'intérêts généraux et parfaitement en phase avec cette procédure d'élaboration du PCAET de la CAPLD. Elles portent sur l'adaptation des réseaux de toutes natures aux aléas climatiques prévue au PLAN D'ACTION

Je vous en souhaite bonne réception en PJ et vous prie d'agréer mes plus sincères salutations

Chr Cotten

Monsieur LE PRESIDENT, Mesdames Messieurs les VICE- PRESIDENTS,

Je corrige une petite erreur dans la transmission des pièces de la contribution N°3 , qui précède les 3 premières citées sont à supprimer (elles se terminent par les N°05,06,08) et à remplacer par celles qui suivent,

Sincèrement désolé pour cette erreur

Cordialement Chr Cotten

Réponse de l'EPCI

L'évaluation environnementale du PCAET a étudié la vulnérabilité globale du territoire. Afin de commencer ce travail, un PICS (plan intercommunal de sauvegarde) va être lancé dès 2024 afin de développer la culture de la gestion de risques au sein de l'administration. Ce projet complètera dans le programme d'actions le domaine 5 et l'action 5.4 mieux gérer les aléas et la vulnérabilité du territoire. Les contributions 3 et 4 identifient les enjeux autour des réseaux de distribution d'énergie et des aléas tempête avec justesse. Cet aspect de sécurisation des réseaux via l'enfouissement sera traité dans un second via un volet opérationnel et pourrait intervenir via une prise en compte dans le PLUi. Le volet évaluation et bilan du PCAET qui sera annuel permettra d'enrichir l'action 5.4 pour traiter de l'aspect opérationnel.

4. Contribution n°5 du 15/03/2024 – Philippe Hamonou

- Transport : mettre en place une voie de circulation Nord/Sud sur le territoire de la CAPLD, dédiée aux mobilités douces et physiquement séparée de celles des véhicules, pour réduire l'empreinte carbone et assurer la sécurité des usagers, pour les trajets vers le pôle de Landerneau. Faire de même le long de l'Elorn.

- Chauffage individuel : sensibiliser la population via les bulletins municipaux à l'aération (VMC...) des logements, pour réduire les risques liés au radon, moisissures (...) mais aussi augmenter l'efficacité du chauffage. Notre secteur géographique est plus marqué par l'humidité que par les faibles températures.

- Reconsidérer le projet éolien sur le secteur, malgré les différences de relief et les zones d'exclusions (modifiées par la loi de 2021), il existe un certain potentiel très peu exploité. Possibilité de s'inspirer par exemple du projet sur la commune de Locmélar.

- Information et sensibilisation, Il est difficile pour la population d'appréhender les problématiques et les interactions de ce dossier, mais il existe un outil efficace de diffusion de l'information avec les publications de L'OEB. Il serait opportun d'utiliser systématiquement les bulletins communaux, pour informer la population sur les différents thèmes et d'accroître à terme son implication.

Réponse de l'EPCI

Concernant les transports, l'action 2.6 évoque un maillage d'itinéraire cyclables sur l'ensemble du territoire. En effet, en février 2022, la CAPLD a adopté un premier maillage des itinéraires à l'échelle du territoire. Ce dernier comprend des tracés le long de l'Elorn et des voies Nord Sud. Un itinéraire entre la Forest landerneau et la Roche Maurice vient d'être aménagé en site propre. Sur l'axe Nord sud, l'itinéraire validé prévoit dès 2024 des aménagements avec du jalonnement et du site propre (selon des contraintes techniques et financières).

Les actions 1.1 et 1.4 visent à améliorer la qualité des logements en augmentant et en finançant les rénovations. La plateforme Tinergie et l'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) ont pour vocation d'accompagner les habitants sur leurs parcours et proposer des conseils de manière gratuite. Des relais complémentaires et campagnes de communications sont en effet à programmer au fil de l'année afin de faire connaître les dispositifs en place sur le territoire. Le volet communication et animation du PLH vise également cet objectif.

En ce qui concerne l'éolien, l'action 3.2 prévoit un schéma communautaire en matière ENR qui doit également traiter des énergies en provenance des éoliennes. Les études de potentiels en cours via l'étude de structure ENR identifient peu de faisabilité pour l'éolien. Pour autant, l'action 3.8 prévoit d'identifier et d'accompagner les projets éoliens.

Le volet sensibilisation et information du public est abordé dans l'action 7.6. Dès son approbation, des actions doivent être enclenchées et une communication doit être travaillée afin de proposer des outils et publications compréhensibles pour une adhésion du plus grand nombre. La CAPLD pourra en effet s'appuyer sur des partenaires qui ont d'ores et déjà vulgariser certaines problématiques climat air biodiversité énergie.

5. Contribution n°6 du 22/03/2024 – Anonyme

Quelle est la stratégie de développement de la Communauté en matière de tourisme durable ?

Réponse de l'EPCI

Le PCAET propose une grille de lecture durable sur l'ensemble de nos politiques publiques. Il existe d'ores et déjà des actions tourisme durable pour autant cela ne transparaît pas directement dans le projet de PCAET et dans son programme d'actions. La CAPLD propose une offre sur des séjours itinérants, séjours décarbonés avec des activités au plus près des producteurs locaux, des acteurs et richesses du territoire pourrait être ajoutée (séjour à pied en vélo, développement des sentiers de randonnées et veloroutes).

6. Contribution n°7 du 19/03/2024 – Gary Lucarelli

Bonjour,

Quimperlé Communauté accueille AILE pour deux temps d'atelier pour les chargés de mission des collectivités et autres agents travaillant sur les énergies renouvelables :

- le 9/04/24 de 14h à 17h30 sur *la méthanisation*,

- le 13/05/24 de 14h à 17h30 sur *le bois énergie*,

Le contenu prévu des ateliers est le suivant :

- foire aux questions sur les externalités positives et négatives,
- échanges sur la place et le rôle des collectivités dans les projets.

Ce temps d'atelier sera l'occasion de présenter et tester des fiches de synthèse pour les élus dans le cadre du projet BIOZE auquel AILE participe.

Si vous souhaitez vous inscrire à cet atelier, merci de remplir ce court questionnaire.

???? Pour les participants, un lien de covoiturage est disponible :

1. Ici pour l'atelier méthanisation

2. Ici pour l'atelier bois énergie

Le lieu de rendez-vous : Quimperlé Communauté, 1 Rue Andreï Sakharov, Quimperlé

Merci et bonne fin de journée,

Gary Lucarelli ,19B boulevard Nominoë 35 740 Pacé

[Réponse de l'EPCI](#)

Cette intervention n'est pas liée au projet de PCAET du territoire de la CAPLD.

Bilan des évolutions apportées au projet de PCAET à la suite des consultations

Sur le diagnostic :

Le cadrage du diagnostic sera complété avec la SNBC et la stratégie régionale.

Les données de consommation d'énergie seront actualisées.

Une présentation des exploitations agricoles sera intégrée p 46.

Un complément du diagnostic sur un état de la production de biocarburants avec une estimation de son potentiel de développement et de stockage énergétique sera intégré si les données publiques sont disponibles.

Les données émissions GES des déchets et données de réduction des GES seront mises à jour si possible.

Des compléments seront apportés, si des données publiques sont disponibles, sur le potentiel de stockage énergétique du réseau de distribution et de transports d'électricité de gaz et de chaleur.

Sur la stratégie :

Données de réduction émissions GES : une mise à jour sera effectuée si possible.

Des objectifs à 2026 de réduction de consommations d'énergies, de polluants atmosphériques seront rajoutés.

Sur l'évaluation environnementale :

Le sommaire des actions sera intégré dans le résumé non technique.

Sur le programme d'actions :

Une modification du titre du document en programme d'actions sera effectuée avec la reprise des calendriers de réalisation des fiches actions afin d'envisager un déploiement jusqu'en 2030.

Action 1.1 rajouter un aspect qualité de l'air et protection de la biodiversité dans les approches rénovation énergétique du bâtiment. Réfléchir à une aide remplacement des foyers ouverts afin d'améliorer la qualité de l'air. Sensibiliser et prendre en compte les espèces animales et la faune sensible dans les projets de rénovation.

Action 3.2 la fiche action sera complétée par un accompagnement des communes sur le volet zones d'accélération sur les énergies renouvelables. L'action sera également modifiée dans le cadre des projets de production d'Énergie renouvelable afin d'ajouter une vigilance pour limiter la consommation d'espaces agricoles naturels et forestiers.

Action 3.3 la fiche action sera mise à jour en fonction des avancées de l'étude sur la structure de portage EnR.

Action 3.4 Ajout d'une nouvelle action via un guide d'intégration paysagère ou de bonnes pratiques pour l'ensemble des projets et process EnR.

Action 4.4 renforcement de l'action via le volet opérationnel du PAT dès 2025

Action 5.4 Ajouter le projet de PICS et identifier les réseaux comme sujets à expertiser pour développer un volet opérationnel

Action 5.8 viser action 1.1 avec Tinergie pour la qualité de l'air

Action 7.3 modification du titre de l'action Former les agents et élus

ANNEXES

Annexe 1 : Délibération 2024-002 pour le lancement de la Participation du Public par Voie Electronique relative au projet de PCAET



CONSEIL DE COMMUNAUTE
JEUDI 01 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le un février, à 18 heures 30, le conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération du pays de Landerneau-Daoulas s'est réuni salle plénière, maison des services publics à LANDERNEAU sous la présidence de Patrick LECLERC.

Présents

LECLERC Patrick, GOALEC Bernard, FLOCH Jean-Bernard, SOUDON Chantal, POUPON Julien, BONIZ Jean-Jacques, CANN Joël, CORRE Michel, CYRILLE Yves, GODET Nathalie, JÉZÉQUEL Marc, KERLAN Frédéric, LE GALL Jean-Noël, PHILIPPE Georges, RIOU Michel, SERGENT André, TRMAL Marie-France, GRALL Renaud, CALVEZ Gilles, LE SAUX Jean-Luc, BLANDIN Lénéaïc, BODENEZ Guillaume, BOSSER Christian, CALVEZ-BARNOT Gaëlle, CORNEC Elodie, HERVOIR Stéphane, LANGUENOU Céline, MEVEL Stéphanie, NICOLAS Angélique, QUILLVERE Séverine, ROULLEAUX David, APPELGHEM Ludovic, BODILIS Jean-François, LE BRONNEC Erwann, LETEURE Tiphaine, SOUN Véronique, YVINEC Odile, LIEGEOIS Hervé, LEON Jean-Jacques, LE ROY Christine, NOWAK Carine

Secrétaire de séance

LE SAUX Jean-Luc

Excusés

TANGUY Anne (pouvoir à APPELGHEM Ludovic)
LENUE Françoise (pouvoir à POUPON Julien)
QUENTRIC-BOWMAN Morgane (pouvoir à GRALL Renaud)
THOMIN Mélanie (pouvoir à CYRILLE Yves)
DALIS-ABGRALL Gwénaëlle (pouvoir à TRMAL Marie-France)

Absents

GUILLORE Alexandra, BERVAS Viviane

Objet	PCAET lancement de la Participation du Public par Voie Electronique et modalités de consultation publique
Rapporteur	Patrick LECLERC
Service	Pôle Aménagement
Thème	PCAET

Patrick LECLERC donne lecture du rapport suivant :

EXPOSÉ DES MOTIFS

Établi pour une durée de 6 ans, le PCAET est un outil de planification stratégique et opérationnel

visant à atteindre les objectifs présentés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 à savoir :

- contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique,
- contribuer à la préservation de l'environnement,
- renforcer l'indépendance énergétique des territoires.

En lien avec ces objectifs quantitatifs, il est proposé d'intervenir sur des leviers d'action jugés prioritaires à l'échelle du territoire. Ces priorités se présentent comme des orientations pour lesquelles

le programme d'actions va venir préciser les modalités opérationnelles de mise en œuvre.

Les orientations retenues sont les suivantes :

1. Améliorer la performance énergétique du bâti
2. Diversifier et décarboner les solutions de mobilité
3. Développer la production locale d'énergies renouvelables
4. Soutenir des systèmes agricoles et alimentaires locaux durables
5. Augmenter la résilience du territoire aux effets du changement climatique
6. Limiter les déchets et favoriser le réemploi
7. Coordonner la dynamique de transition et mobiliser les acteurs du territoire

Après l'arrêt du projet de PCAET en juin 2023, la Communauté d'agglomération a effectué les consultations nécessaires auprès de ses partenaires publics. La procédure comprend une étape de participation du public par voie électronique, afin de recueillir les avis et observations des administrés. Cette procédure réglementée se réalise par voie dématérialisée.

Aussi dans le cadre de la procédure d'adoption du Plan Climat air Énergie Territorial et au regard des textes, la Communauté d'agglomération organise une participation du public par voie électronique.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas,

Vu la Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

modifiée par l'ordonnance n°2016-1058 du 3 août 2016 et le décret n°2016-1110 du 11 août 2016,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L 123-19 et R 123-46-2,

Vu la délibération n°2017-61 du 28 avril 2017 approuvant le lancement de la démarche visant

l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial,
Vu la délibération n°2021-133 du 17 septembre 2021 détaillant les modalités complémentaires concernant l'élaboration du projet PCAET et la concertation,
Vu la délibération n°2023-085 du 30 juin 2023 arrêtant le projet de PCAET,
Considérant les pièces du dossier soumis à la participation du public par voie électronique,
Vu l'avis favorable de la du
Vu l'avis défavorable de la du

Le conseil de Communauté selon le décompte des voix suivant :

Pour : 44

Abstention : 2

BODILIS Jean-François, LETEURE Tiphaine

Article 1 : autorise l'organisation de la Participation du public par voie électronique sur le Projet de PCAET arrêté le 30 juin 2023,

Article 2 : mette à disposition le dossier composé des pièces suivantes :

- les délibérations relatives à l'élaboration du PCAET
- un diagnostic
- la stratégie
- le programme d'actions
- l'évaluation environnementale
- le bilan de la concertation
- la présentation
- le dispositif de suivi et évaluation
- les avis de la MRAe et de la préfecture de région / DDTM
- les notes de réponse aux avis de la MRAe et de la préfecture de région / DDTM,

Article 3 : prévoit la mise en œuvre de la participation du public via les modalités précisées dans le Code de l'environnement notamment en ses articles L123-19 et R.123-46-1. En plus de la consultation ouverte par voie électronique, une consultation physique sera possible au siège de la communauté d'agglomération,

Article 4 : acte les dates et durée de la participation du public par voie électronique
La participation du public par voie électronique dans le cadre de l'adoption du PCAET de la communauté d'agglomération du Pays de Landerneau Daoulas est programmée du mardi 20 février 2024 à 9 H 00 au vendredi 22 mars 2024 à 17 H 00 soit une durée de 32 jours consécutifs,

Article 5 : prévoit les modalités de la consultation et de dépôt des observations
Les modalités suivantes sont valables, pour la participation « physique » aux horaires d'ouverture habituels sous réserve des jours fériés et de fermeture exceptionnelle.
Consultation du dossier, durant la période définie à l'article 5 du présent arrêté, le dossier est mis à la disposition du public :

- en version dématérialisée sur le site internet suivant : <https://www.registredemat.fr/pcaet-capld>
- en version papier :
- au siège de la CAPLD

Adresse 59 rue de Brest 29800 LANDERNEAU

Horaires : du lundi au vendredi de 9 H à 12 H et de 13H30 à 17H

Dépôts des observations. Les observations seront à déposer selon les modalités suivantes :
- via le registre dématérialisé sur le site internet ci dessus
- via l'adresse email créée pour la PPVE : pcaet-capld@registredemat.fr
- via le registre déposé au siège de la CAPLD à l'adresse et aux horaires rappelés ci dessus,

Article 6 : régleme la recevabilité des observations et remarques

Pour être recevables, les observations devront être reçues dans le délai imparti c'est à dire du 20 février 2024 à 9H au 22 mars 2024 à 17 H 00. Toute remarque reçue après la clôture de la participation et hors des modalités prévues à l'article 6 du présent arrêté ne sera pas prise en considération,

Article 7 : organise les mesures de publicité

Quinze jours avant l'ouverture de la période de consultation, soit le 5 février 2024, un avis de participation du public par voie électronique sera affiché au siège de la communauté d'agglomération du pays de Landerneau Daoulas et dans les mairies des communes membres. Cet avis sera également publié via d'autres supports : site Internet de la CAPLD, presse Télégramme et Ouest France,

Article 8 : prévoit la suite de la procédure

Après recueil des registres, une synthèse des observations sera effectuée et une réponse sera formalisée avec intégration ou non via des ajustements dans le projet. Le PCAET sera ensuite soumis à l'approbation du conseil communautaire.



Signé par : Patrick
Leclerc
Date : 02/02/2024
Qualité : Président-Maire

Annexe 2 : Avis de PPVE pour le projet de PCAET affiché

Département du Finistère

Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau Daoulas

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Compétente en matière de Climat Air Energie, la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau Daoulas a lancé l'élaboration de son PCAET en 2017. L'élaboration du diagnostic, de la stratégie et du programme d'actions ont été construits au fil des ans de manière partagée.

Dans le cadre de la procédure d'adoption du PCAET, une consultation publique est organisée par voie électronique, sur le projet arrêté par le conseil communautaire du 30 juin 2023. Le PCAET est établi pour une durée de 6 ans et constitue la réponse stratégique et opérationnelle de la communauté, en coopération avec d'autres acteurs socio-économiques du territoire, aux problématiques du dérèglement climatique.

Le dossier mis à disposition du public comprend :

- 1/ Le projet de PCAET arrêté, composé du diagnostic, de la stratégie territoriale, du programme d'actions, de l'évaluation environnementale, du dispositif de suivi évaluation, du bilan de la concertation, du support de présentation
- 2/ Les délibérations de lancement de l'élaboration du PCAET du 28/04/2017 et de compléments sur les modalités du 17/09/2021
- 3/ La délibération du conseil communautaire du 30/06/2023 arrêtant le projet de PCAET
- 4/ L'avis de la MRAe et de l'Etat
- 5/ La réponse de la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau Daoulas sur la prise en compte des avis.

Ces pièces sont mises à la consultation du public du

mardi 20 février au vendredi 22 mars 2024 inclus

Et seront consultables :

- En version numérique à cette adresse : <https://www.registredemat.fr/pcaet-capld>
- En version papier au siège de la CAPLD, Maison des Services Publics, 59 rue de Brest 2^{ème} étage 29800 Landerneau, du lundi au vendredi de 9H à 12 H et de 13H30 à 17H.

Le public pourra formuler ses observations et propositions durant la période de consultation **par voie numérique**, sur le registre dématérialisé, **par mail** pcaet-capld@registredemat.fr ou **par écrit** à l'appui du registre présent au siège de la CAPLD. Au terme de la consultation publique, un bilan de l'ensemble des observations sera réalisé et consultable pendant 1 an par voie électronique. Le Président proposera au conseil communautaire le projet de PCAET modifié tenant compte de tout ou partie des avis recueillis et sera soumis à approbation.

La délibération en date du 1^{er} février 2024 vient détailler la période et les modalités de cette participation du public par voie électronique sur le projet de PCAET.

Annexe 3 : Parution légale des annonces pour la PPVE du PCAET

Lundi 5 février 2024

Le Télégramme | 17

ANNONCES OFFICIELLES - FINISTÈRE



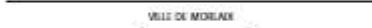
MARCHÉ DE FOURNITURES

Section 1 : Identification de l'acheteur.
Nom complet de l'acheteur : CC du Pays Foyennantais, 29130 Fouzennant.
Type et numéro national d'identification : SIRET 242 900 600 0017.
Groupement de commandes : non.
Section 2 : communication.
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien vers le profil d'acheteur : <https://marches.mepsales.finistere.bzh/>
Identifiant interne de la consultation : F240101.
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Contact : Marine Le Compe, SA, 6-33 2 98 61 51 47.
E-mail : marchepaysfoyennantais@paysfoyennantais.fr
Section 3 : procédures.
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation :
Applicabilité de l'accès à l'achat professionnel - conditions/moyens de preuve : voir règlement de consultation.
Capacités techniques et professionnelles - conditions/moyens de preuve : voir règlement de consultation.
Date et heure limite de réception des plis : 04/02/2024 à 12 h.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur envisage la présentation de variantes : non.
Section 4 : Identification du marché.
Intitulé du marché : fourniture et installation de matériel de sonorisation et vidéo pour la salle de conseil de la Communauté de Communes du Pays Foyennantais.
CV - objet principal : 32232000.
Type de marché : fournitures.
Lieu principal d'exécution du marché : Foyennant.
Date du marché (en mois) : 2.
La consultation comporte des tranches : non.
La consultation prévoit une répartition de tout ou partie du marché : non.
Marché allié : non.
Mod. descripteur : audiovisuel.
Section 5 : Informations complémentaires.
Valeur obligatoire : non.
Date d'envoi du présent avis : 01/02/2024.



MARCHÉ DE FOURNITURES

Section 1 : Identification de l'acheteur.
Nom complet de l'acheteur : ville de Fouzennant (29170).
Type et numéro national d'identification : SIRET 212 960 560 0015.
Groupement de commandes : non.
Section 2 : communication.
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien vers le profil d'acheteur : <https://marches.mepsales.finistere.bzh/>
Identifiant interne de la consultation : 2024-01.
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Contact : Louisaïche Druet, SA, 02 98 51 02 31.
Section 3 : procédures.
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation : voir le règlement de consultation.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limite de réception des plis : 04/02/2024 à 12 h.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur envisage la présentation de variantes : non.
Conditions d'attribution : se référer au règlement de consultation.
Section 4 : Identification du marché.
Intitulé du marché : fourniture et livraison de gazelle, de garage non rouler et de 2000 litres de peinture.
CV - objet principal : 30130000.
Type de marché : fournitures.
Lieu principal d'exécution du marché : Fouzennant.
La consultation comporte des tranches : non.
La consultation prévoit une répartition de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : lots.
Marché allié : oui.
Lot 1 : fourniture et livraison de gazelle.
Lot 2 : fourniture et livraison de garage non rouler.
Lot 3 : fourniture et livraison de deux domestiques.
Lot 4 : fourniture d'essence sans plomb, service à la pompe.

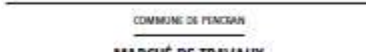


MARCHÉ DE TRAVAUX

Travaux sur les réseaux publics de distribution d'électricité d'éclairage public, de signalisation lumineuse et de communication électronique

Section 1 : Identification de l'acheteur.
Nom de l'acheteur : ville de Morlaix (29060).
Type et numéro national d'identification : SIRET 212 901 516 00014.
Groupement de commandes : non.
Section 2 : communication.
L'intégralité des documents de la consultation est sur le profil acheteur : oui.
Lien d'accès direct aux documents de la consultation :
<https://marches.mepsales.finistere.bzh/>
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Contact : service marché public, SA, (+33) 2 98 61 10 75.
E-mail : marchepaysfoyennantais@paysfoyennantais.fr
Section 3 : procédures.
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation : selon le règlement de consultation.
Technique d'achat : accord-cadre.
Date et heure limite de réception des plis : 04/02/2024 à 12 h.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilité d'attribution sans négociation : oui.
L'acheteur envisage la présentation de variantes : non.
Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : ville de Morlaix.
Critères d'attribution : prix, 50 - valeur technique, 50.
Section 4 : Identification du marché.
Intitulé du marché : travaux de rénovation des réseaux publics de distribution d'électricité et de signalisation lumineuse et de communication électronique.
Code CV principal : 45211610, installation de matériel d'éclairage public.

Type de marché : travaux.
Lieu principal d'exécution du marché : Morlaix.
Valeur totale : 2 200 000 € HT.
La consultation comporte des tranches : non.
La consultation prévoit une répartition de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : lots.
Marché allié : non.
Section 6 : Informations complémentaires.
Valeur obligatoire : non.
Adress. Informations complémentaires :
Date : voir documents du marché.
Les offres peuvent uniquement être remises électroniquement.



MARCHÉ DE TRAVAUX

Section 1 : Identification de l'acheteur.
Nom de l'acheteur : commune de Pencaen.
SIRET 212 901 565 00011.
Groupement de commandes : non.
Section 2 : communication.
Profil acheteur : <https://marches.mepsales.finistere.bzh/>
Identifiant interne de la consultation : AMD 2024-01.
L'intégralité des documents de la consultation est sur le profil acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Contact : Annie Le Sihan.
E-mail : acheteurs@pencaen.fr
Section 3 : procédures.
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation : selon le règlement de consultation (première par tout moyen).
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limite de réception des offres : 28/01/2024 à 12 h.
Une visite préalable du site est obligatoire et prévue le 15/02/2024 à 14 h.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilité d'attribution sans négociation : oui.
L'acheteur envisage la présentation de variantes : non.
Section 4 : Identification du marché.
Intitulé du marché : travaux de restauration du trottoir et du passage sur de l'égout de Pencaen.
Type de marché : travaux.
Lieu principal d'exécution du marché : Finistère.
Code CV : 45211210-2.
Durée du marché : la durée globale prévue pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 7 mois.
La consultation comporte des tranches : non.
La consultation prévoit une répartition de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : lots.
Marchés alliés : non.
Lot 1 : maçonnerie, pierre de taille.
Lot 2 : couverture, zingage.
Lot 3 : menuiserie, ferrage.
Lot 4 : vitraux, ferrure vitraux.
Section 6 : Informations complémentaires.
Variantes : non autorisées.



Avis - Attributions de marchés

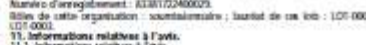
PRESCRIPTION DE CROISSON ALBAINE MARITIME

AVIS D'ATTRIBUTION

Services financiers et d'assurances
Prestations de services d'assurances

1. Acheteur.
1.1. Acheteur : CC Foyennantais Crozon Aulne Maritimes.
Forme juridique de l'acheteur : autorité locale.
Activité de plusieurs adjudicataires : services d'administration générale.
2. Procédure.
2.1. Procédure :
Titre : prestations de services d'assurances.
Description : prestations de services d'assurances.
Identifiant du marché : 0230240407 (statut : 01/01/2017).
Avis précédent : 022023023.
Identifiant interne : 2023/15.
Type de procédure : ouvert.
La procédure est accélérée : non.
2.1.1. Objet :
Nature du marché : services.
Nomenclature principale (CPV) : 56000000 - Services financiers et d'assurances.
1.4. Informations générales :
Base juridique : directive 2014/24/UE.
3. Lot.
3.1. Lot : L01-0000.
Titre : responsabilité civile et risques annexes.
Description : responsabilité civile et risques annexes.
Identifiant interne : 2.
3.1.1. Objet :
Nature du marché : services.
Nomenclature principale (CPV) : 66000000 - Services financiers et d'assurances.
Nomenclatures complémentaires (CPV) : 66010000 - Services d'assurances.
responsabilité civile.
3.1.2. Lieu d'exécution :
Adresse postale : ZA de Kerdannew, Crozon, France.
Subdivision pays (NUTS) : Finistère (FR42).
Informations complémentaires : responsabilité civile.
3.1.3. Durée estimée :
Date de début : 01/02/2024.
Durée : 48 mois.
3.1.5. Valeur :
Valeur estimée hors TVA : 10 026 €.
3.1.6. Critères d'attribution :
Type : prix.
Mod. : lot et offre.
Description : coût de l'offre.
Positioning (accusé-cadre, valeur exacte) : 40.
3.1.7. Techniques :
Accord-cadre : pas d'accord-cadre.
Informations sur le système d'acquisition dynamique / pas de système d'acquisition dynamique.
3.1.8. Informations complémentaires, médiation et résiliation :
Organisation chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Rennes.
Organisation qui fournit les informations complémentaires sur la procédure de publication de marché : CC Foyennantais Crozon Aulne Maritimes.
Organisation qui signe le marché : CC Foyennantais Crozon Aulne Maritimes.
3.1.9. Lot : L01-0000.
Titre : Scie automobile et risques annexes.
Description : Scie automobile et risques annexes.
Identifiant interne : 3.
3.1.1. Objet :
Nature du marché : services.
Nomenclature principale (CPV) : 66000000 - Services financiers et d'assurances.
Nomenclatures complémentaires (CPV) : 66014110 - Services d'assurance de véhicules à 3 roues.
3.1.2. Lieu d'exécution :
Adresse postale : ZA de Kerdannew, Crozon, France.
Subdivision pays (NUTS) : Finistère (FR42).
Informations complémentaires : Scie automobile.
3.1.3. Durée estimée :
Date de début : 01/02/2024.
Durée : 48 mois.
3.1.5. Valeur :
Valeur estimée hors TVA : 17 417 €.
3.1.6. Critères d'attribution :
Type : coût.

Description : coût de l'offre.
Positioning (accusé-cadre, valeur exacte) : 40.
3.1.7. Techniques :
Accord-cadre : pas d'accord-cadre.
Informations sur le système d'acquisition dynamique / pas de système d'acquisition dynamique.
3.1.8. Informations complémentaires, médiation et résiliation :
Organisation chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Rennes.
Organisation qui fournit les informations complémentaires sur la procédure de publication de marché : CC Foyennantais Crozon Aulne Maritimes.
Organisation qui signe le marché : CC Foyennantais Crozon Aulne Maritimes.
4. Résultats.
Valeur de tous les marchés attribués dans le cadre de la procédure en question : 19 026 €.
4.1. Réussite, Identifiant des lots : L01-0000.
Au moins un candidat a été choisi :
4.1.2. Informations sur les lauréats :
Lauréat, nom officiel : SMACI.
Droits :
Identifiant de l'offre : 0130172400029.
Identifiant du lot ou groupe de lots : L01-0000.
Valeur du résultat : 19 026 €.
Sous-traitants : non.
Informations relatives au marché :
Identifiant du marché : 2023/15-01.
Date de conclusion du marché : 23/12/2023.
Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non.
Organisation qui signe le marché : CC Foyennantais Crozon Aulne Maritimes.
4.1. Réussite, Identifiant des lots : L01-0000.
Au moins un candidat a été choisi :
4.1.2. Informations sur les lauréats :
Lauréat, nom officiel : SMACI.
Droits :
Identifiant de l'offre : 0130172400029.
Identifiant du lot ou groupe de lots : L01-0000.
Valeur du résultat : 17 417 €.
Sous-traitants : non.
Informations relatives au marché :
Identifiant du marché : 2023/15-01.
Date de conclusion du marché : 23/12/2023.
Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non.
Organisation qui signe le marché : CC Foyennantais Crozon Aulne Maritimes.
5. Organisations.
5.1. CR0-0001.
Nom officiel : CC Foyennantais Crozon Aulne Maritimes.
Numéro d'enregistrement : 2000040000015.
Adresse postale : ZA de Kerdannew, 29160 Crozon, France.
Subdivision pays (NUTS) : Finistère (FR42).
Tél. (+33) 2 98 27 24 76, télécopieur (+33) 2 98 16 00 71.
Adresse électronique : marchepaysfoyennantais@paysfoyennantais.fr
Adresse internet : <https://www.paysfoyennantais.com>
Profil de l'acheteur : <https://www.paysfoyennantais.com>
Bilan de cette organisation : acheteur ; organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de publication de marché ; organisation qui signe le marché.
5.1. CR0-0002.
Nom officiel : tribunal administratif de Rennes.
Numéro d'enregistrement : 1750020000014.
Adresse postale : CS 4416, 35044 Rennes, France, Tél. (+33) 2 23 21 28 28.
Adresse électronique : collectivite@ta.rn.fr
Adresse internet : <http://rennes.ta.rn.fr>
Bilan de cette organisation : organisation chargée des procédures de recours.
5.1. CR0-0003.
Nom officiel : SMACI, Norc, France, Tél. (+33) 4 83 23 56 56.
Adresse électronique : collectivite@smaci.fr
Identifiant de l'offre : 0130172400029.
Bilan de cette organisation : sous-traitants ; lauréat de ce lot : L01-0000, L02-0000.
11. Informations relatives à l'avis.
11.1. Informations relatives à l'avis :
Identifiant/numéro de l'avis : 0223096-02ac-4f48-9648-9648-01.
Type de formalité : résultat.
Type d'avis : avis d'attribution de marché ou de commande - régime ordinaire.
Date d'envoi de l'avis : 23/02/2023, 12 h.
Langue dans laquelle l'avis en question est officiellement disponible : français.



AVIS ADMINISTRATIF

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE
Plan Climat Air Énergie territorial (PCAET)

Compétence en matière de Climat, Air, Énergie, la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas a lancé l'élaboration de son PCAET en 2017. L'élaboration du diagnostic, de la stratégie et du programme d'actions a été construite au fil des ans de manière participative.

Dans le cadre de la procédure d'adoption du PCAET, une consultation publique est organisée, par voie électronique, sur le projet arrêté par le conseil communautaire du 29/06/2023. Le PCAET est établi pour un durée de 6 ans et constitue la réponse stratégique et opérationnelle de la communauté, en coopération avec d'autres acteurs socio-économiques du territoire, aux problématiques du développement climatique.

Le dossier mis à disposition du public comprend :

- 1 - Le projet de PCAET arrêté, composé du diagnostic, de la stratégie territoriale, du programme d'actions, de l'évaluation environnementale, du dispositif de suivi, l'actualisation du bilan de la consultation, du support de présentation.
- 2 - Les délibérations de vote en faveur de l'adoption du PCAET du 29/06/2017 et de complément sur les modalités du 17/09/2021.
- 3 - La délibération du conseil communautaire du 29/06/2023 arrêtant le projet de PCAET.
- 4 - L'avis de la MRAE et de l'Etat.

La réponse de la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas sur le avis en compte des avis.

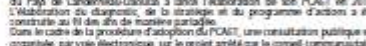
Ces pièces sont mises à la consultation du public du mardi 29/02/2024 au vendredi 29/02/2024 inclus, et sont consultables :

- En version numérique à cette adresse : <https://publiee.solidariteat.fr/capad/capad>
- En version papier au siège de la CAPAD, Maison des Espaces publics, 32, rue de la République, 29000 Landerneau, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Le public pourra formuler ses observations et propositions durant la période de consultation, par voie numérique, par le registre d'observateurs, par mail (capad@registrarrennes.fr) ou par mail à l'appui du registre présent au siège de la CAPAD.

Au terme de la consultation publique, un bilan de l'ensemble des observations sera établi et consultable pendant 1 an par voie électronique. Le présent processus participatif sera renouvelé ou actualisé en fonction du support de l'avis en compte de tout ou partie des avis recueillis et sera soumis à approbation.

La délibération en date du 01/02/2024 vient d'adopter la période et les modalités de cette participation du public par voie électronique sur le projet de PCAET.



AVIS ADMINISTRATIF

Vous devez publier une annonce légale ?
regions-annonceslegales.com

Annexe 4 : Mise en ligne sur le site Internet de la CAPLD de la PPVE

Participation publique par voie électronique

https://www.pays-landerneau-daoulas.fr/participation-publique-par-voie-electronique/

Département de Finistère
Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Complémentaire en matière de Climat Air Energie, la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas a lancé l'élaboration de son PCAET en 2017. L'élaboration du Diagnostic, de la stratégie et du programme d'actions ont été conduits au fil des ans de manière partagée.

Dans le cadre de la procédure d'adoption du PCAET, une consultation publique est organisée par voie électronique, sur le projet arrêté par le conseil communautaire du 30 juin 2023. Le PCAET est valable pour une durée de 5 ans et constitue le registre stratégique et opérationnel de la communauté, en coopération avec d'autres acteurs socio-économiques du territoire, aux problématiques du développement climatique.

Le Document est à disposition du public composé :

- 1/ Le projet de PCAET arrêté, composé du diagnostic, de la stratégie territoriale, du programme d'actions, de l'évaluation environnementale, du dispositif de suivi évaluation, du bilan de la concertation, du support de présentation
- 2/ Les délibérations de lancement de l'élaboration du PCAET du 26/04/2017 et de compléments sur les modalités de l'ETRI 2023.
- 3/ La délibération du conseil communautaire du 30/06/2023 arrêtant le projet de PCAET
- 4/ Les avis de la MRA et de l'Etat
- 5/ La réponse de la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas sur le projet en compte des avis.

Ces pièces sont mises à la consultation du public du

mercredi 20 février au vendredi 22 mars 2024 inclus

El seront consultables :

- En version numérique à cette adresse : <https://www.pays-landerneau-daoulas.fr>
- En version papier au siège de la CAPLD, Maison des Services Publics, 19 rue de Bercy 2^{ème} étage 29000 Landerneau, du lundi au vendredi de 9h à 12 h et de 13h30 à 17h.

Le public pourra formuler ses observations et propositions durant la période de consultation par voie numérique, sur le registre électronique, par mail guet.guillaume@pays-landerneau-daoulas.fr ou par écrit à l'adresse du registre présent au siège de la CAPLD. Au terme de la consultation publique, un bilan de l'ensemble des observations sera réalisé et consultable pendant 15 jours par voie électronique. Le Procédure préparera au conseil communautaire le projet de PCAET modifié tenant compte de leur avis partiels des avis recueillis et sera soumis à approbation.

La délibération en date du 1^{er} février 2024 vient détailler la période et les modalités de cette participation du public, par voie électronique sur le projet de PCAET.

Taper ici pour

Prés... 16:24 05/02/2024

Annexe 5 : Extrait du registre dématérialisé dédié à la PPVE du PCAET



PCAET de la CAPLD (Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau Daoulas)



© ALamoureux_LandemeauDaoulasTourisme

PCAET de la CAPLD (Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau Daoulas)

Le Plan Climat Air Energie Territorial ou PCAET est un outil stratégique et opérationnel au service de la transition écologique. Il doit permettre de :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire
- Préserver la qualité de l'air
- Adapter le territoire aux effets du changement climatique.

Bref, derrière ce long sigle, on veut agir dans la lutte contre le changement climatique à l'échelle de notre Pays de Landerneau-Daoulas.

Le PCAET comprend plusieurs documents, donnant chacun lieu à une phase d'élaboration :

- Un diagnostic identifiant les enjeux spécifiques du territoire ;
- Une stratégie définissant les priorités et les objectifs que la CAPLD se donne ;
- Un programme d'actions couvrant tous les secteurs d'activités (mobilités, habitat, déchets, économie, agriculture...).

À la suite de la présentation du projet PCAET en juin 2023, la communauté d'agglomération a effectué les consultations nécessaires auprès de nos partenaires publics. La procédure de finalisation de PCAET comprend une étape de participation du public par voie électronique. Cette procédure réglementée se réalise par voie dématérialisée.

Pourquoi une participation du public par voie électronique ?

Suite à la phase de concertation et de construction partagée du projet, la participation du public vise à recueillir les remarques, avis et observations des administrés sur le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial qui sera applicable sur l'ensemble du territoire.

Comment ça se passe ?

QUAND

La participation du public par voie électronique dans le cadre de l'adoption du PCAET de la communauté d'agglomération du Pays de Landerneau Daoulas est programmée du mardi 20 février 2024 à 9 H 00 au vendredi 22 mars 2024 à 17 H 00.

QUOI

Le dossier complet est mis à disposition du public

OU

- sur le site internet suivant : <https://www.registredemat.fr/pcaet-capld>
 - en version papier :
- au siège de la CAPLD Adresse 59 rue de Brest 29800 LANDERNEAU
Horaires : du lundi au vendredi de 9 H à 12 H et de 13H30 à 17H

COMMENT

- Le public pourra formuler ses observations et propositions durant la période de consultation :
- par voie numérique, sur le registre dématérialisé, <https://www.registredemat.fr/pcaet-capld>
 - par mail pcaet-capld@registredemat.fr
 - par écrit à l'appui du registre présent au siège de la CAPLD.




Au terme de la consultation publique, un bilan de l'ensemble des observations sera réalisé. Le Président proposera ensuite au conseil communautaire le projet de PCAET modifié tenant compte de tout ou partie des avis recueillis.

CONSULTER LES DOCUMENTS

Siège de la PPVE

Siège de la CAPLD
Maison des Services Publics
2ème étage
59 rue de Brest
29800 LANDERNEAU
du lundi au vendredi de 9 H à 12 H et de 13H30 à 17H

Annexe 6 : Registre papier de la PPVE

	DÉPARTEMENT	FINISTÈRE
	COMMUNE	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE LANDERNEAU DAOULAS
<h2>Registre des observations du public</h2>		
PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE		
PROJET DE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL		
		
Lieu de la concertation : CAPLD, Maison des Services Publics 59 rue de Brest 29800 LANDERNEAU		
ref. 221-170		

Registre des observations du public

Objet PCAET de la CAPLD (Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau Douard)

Le Plan Climat Air Energie Territorial du PCAET est un outil stratégique et opérationnel au service de la transition écologique. Il est présenté au :

- Pour la mise à jour de son état de mise à jour
- Approuver le plan de travail
- Approuver les modalités de mise à jour

Objet de la consultation : en lien avec le titre relatif au changement climatique à l'échelle du Pays de Landerneau Douard.

Le PCAET comprend plusieurs documents, dont il s'agit de procéder à leur mise à jour :

- Un document relatif à la mise à jour du territoire
- Une stratégie relative aux projets et aux objectifs que la CAPLD se donne
- Un programme d'actions qui vise à assurer l'atteinte des objectifs (habitat, déchets, économie, agriculture, ...)

À la suite de la présentation du projet PCAET en juin 2023, la communauté d'agglomération a effectué les consultations nécessaires auprès de ses partenaires publics. Le processus de production du PCAET comprend une étape de participation du public par voie électronique. Cette procédure est présentée en détail par vos côtés (à droite).

Pourquoi une participation du public par voie électronique ?

Il s'agit de la phase de consultation et de construction collective du projet. La participation du public vise à recueillir les avis et observations des administrés au premier chef (membres du Conseil d'Agglomération) sur une période déterminée.

Je soussigné(e) PATRICK LECLERC, PRÉSIDENT DE LA CAPLD

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, pour recevoir les observations du public.

à LANDERNEAU, le 20/02/2024

signature




(1) Mise de ... Président de ...

SUIVI DES OBSERVATIONS DU PUBLIC			
Date	Personne de permanence	Nombre de visiteurs	Nombre de lettres recueillies
20.02.24	/	/	/
21.02.24	/	/	/
22.02.24	/	/	/
23.02.24	/	/	/
26.02.24	/	/	/
27.02.24	/	/	/
28.02.24	/	/	/
29.02.24	/	/	/
1.03.24	/	/	/
4.03.24	/	/	/
5.03.24	/	/	/
6.03.24	/	/	/
7.03.24	/	/	/
8.03.24	/	/	/
11.03.24	/	/	/
12.03.24	/	/	/
13.03.24	/	/	/
14.03.24	/	/	/
15.03.24	/	/	/
18.03.24	/	/	/
19.03.24	/	/	/
20.03.24	/	/	/
21.03.24	/	/	/
22.03.24	/	/	/
...
...
...
...

Registre des observations du public clos le 22 mars 2024

observations ont été consignées au registre

lettres ou notes écrites sont annexées au présent registre.



PAYS LANDERNEAU
DAOULAS

